

République frança Département du Vauc Publié le

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023

ID: 084-268400496-20231107-2023DEL33-DE

Centre Communal d'Action Sociale Cadenet

Délibération N° 23-33

Séance du 07/11/23

Etaient présents ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Madame BERGE ; Mme SEVE ; Mme

BOISGARD; Mme GAY; Mme CASTAGNE; Mme TROCHU

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Procurations: aucune

Absents excusés: Mr BRABANT, Président; Mme GAUDELET-SANHADJI; Mme VENDRELL;

Absent: Mr MARIGNANE

Présent: Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme BOISGARD

SUBVENTION FAJ

Madame RAOUX, Vice-Présidente informe l'assemblée qu'une demande de subvention est sollicitée par le Conseil Départemental du Vaucluse pour l'année 2023 pour abonder le FAJ.

La demande de subvention annuelle pour le Fonds d'Aide aux Jeunes est calculée en fonction du nombre d'habitant. Sur la commune de Cadenet l'aide a concerné 6 jeunes pour un montant total de 5850 euros pour l'année 2022.

La demande pour l'année 2023 est fixée en fonction du nombre d'habitants soit 0,10 €/habitant. La subvention s'élève donc à 429,70 euros.

Après avoir entendu l'exposé de madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

- Décide d'accorder la subvention de 429,70 euros au Conseil Département du Vaucluse
- Décide que le montant sera versé pour le FAJ
- Décide de prélever la somme à l'article 6574 du budget

Fait et délibéré 07/11/23

La Secrétaire de Séance,

V. BOIGARD

Le président du C.C.A.S JM BRABAN

> entre Communal D'ACTION SOCIALI

> > CADENE